

## Compte rendu de séance

### Séance du 12 Juin 2023

L'an 2023 et le 12 Juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie de Pullay sous la présidence de Monsieur SOUCHAY Serge Maire.

**Présents** : M. SOUCHAY Serge, Maire, Mmes : DANTU Sylvie, DOS SANTOS CLARO Sylvie, MM : FESSAN Lionel, HERRISSON Bernard, HUET Alain, JANIK Jean-Jacques, MALLEZ Didier, SAMON Michel

**Excusés** : M. CENSIER Gérard (a donné pouvoir à Mme DOS SANTOS CLARO Sylvie), M. BOURDIN Emmanuel (a donné pouvoir à M. SOUCHAY Serge)

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 02/06/2023

**Date d'affichage** : 02/06/2023

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux  
le :

et publication ou notification  
du

**A été nommée secrétaire** : Mme DANTU Sylvie

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si un point peut être ajouté à l'ordre du jour : les membres du conseil acceptent : **Exonération de la taxe d'aménagement**

- 1/ NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- 2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2023
- 3/ AMÉNAGEMENT DES ALLÉES DU CIMETIÈRE
- 4/ PRÉSENTATION DU DEVIS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE VIDEOPROTECTION ET DES SUBVENTIONS ACCORDÉES - 2023\_18
- 5/ PRÉSENTATION DU DEVIS RELATIF A L'ETIQUETAGE DES MÂTS DE LA COMMUNE - 2023\_19
- 6/ PROPOSITION DE PRISE DE PHOTOS AÉRIENNES - 2023\_20
- 7/ PROJET SUR LA GRANGE DE LA COMMUNE - 2023\_21
- 8/ INSTALLATION DE CIMAISES A TABLEAU A LA SALLE POLYVALENTE ET A LA SALLE DE REUNION - 2023\_22
- 9/ EXONÉRATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT - 2023\_23
- 10/ QUESTIONS DIVERSES

**1/ NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sylvie DANTU**

## **2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2023 A L'UNANIMITÉ**

### **3/ AMÉNAGEMENT DES ALLÉES DU CIMETIÈRE**

Le devis relatif à l'aménagement du cimetière a été approuvé lors de la réunion du 17.10.22.  
Une demande de subvention a été effectuée auprès du Conseil Départemental et de la Préfecture, en attente de la réponse. Seule la partie végétalisation pourrait être subventionnée par le Conseil Départemental après visite du site.

### **4/ réf 2023 18 : PRÉSENTATION DU DEVIS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE VIDEOPROTECTION**

Suite à la réflexion engagée pour la sécurisation de la commune, plusieurs devis ont été demandés.  
A ce jour, une seule entreprise a pu nous répondre, il s'agit de l'entreprise D2L dont le montant s'élève à 73 846.00 € HT soit 88 615.00.20 € TTC, deux autres entreprises ont déclaré forfait.  
Deux demandes de subventions ont été demandées, l'une auprès de la Préfecture (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et la seconde au Conseil Départemental.

A ce jour, seule la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux nous a été accordée, le montant s'élève à 29 538.00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- **DÉCIDENT** de mettre en place une vidéoprotection sur la commune, et devra être signalée en entrée de village. L'éloignement du Val d'Haumont au centre du village entraînera probablement un abonnement téléphonique supplémentaire.

- **ATTENDENT** un nouveau devis pour ces travaux.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **5/ réf : 2023 19 : PRÉSENTATION DU DEVIS RELATIF A L'ETIQUETAGE DES MÂTS DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SOGETRA pour un étiquetage des mâts de la commune.

Le montant s'élève à 1 730.00 € HT soit 2 076.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil sont :

- **FAVORABLES** à effectuer ces travaux.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **6/ réf : 2023 20 : PRISE DE PHOTOS AÉRIENNES**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de la Société PIRENAIC pour une proposition de photos aériennes.

Le montant s'élève à 650.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- **ACCEPTENT** une prise de photos aériennes.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 2 abstentions : 2)

### **7/ réf : 2023 21 : PROJET SUR LA GRANGE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de mettre à disposition cette grange au comité des fêtes pour le stockage de leur matériel.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- **ACCEPTENT** la mise à disposition de cette grange au comité des fêtes,

- **ENVISAGENT** l'aménagement du local actuel du comité des fêtes en salle de réunion ou maison d'associations.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**8/ réf : 2023 22 : INSTALLATION DE CIMAISES A TABLEAU A LA SALLE POLYVALENTE ET A LA SALLE DE REUNION**

Monsieur Didier MALLEZ, Conseiller présente le projet d'installer des cimaises à tableau à la salle polyvalente pour éviter de détériorer les murs ou plafonds par des trous, et également en salle de réunion de la mairie.

Le montant s'élèverait à :

- 666.05 € pour la salle polyvalente

- 143.03 € pour la salle de réunion

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- **ACCEPTENT** l'installation de cimaises à tableau.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**9/ réf : 2023 23 : EXONÉRATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT**

En application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, tous les bâtiments inférieurs à 20 m2 soumis à déclaration préalable peuvent être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement.

Il est proposé au conseil d'exonérer en totalité la taxe d'aménagement sur les bâtiments inférieurs à 20 m2 soumis à déclaration préalable.

Le Conseil,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 331-9 ;

Vu la délibération du 26.03.2012 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que tous les bâtiments inférieurs à 20 m2 soumis à déclaration préalable peuvent être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'EXONÉRER** tous les bâtiments inférieurs à 20 m2 soumis à déclaration préalable ;

A l'unanimité (pour : 9 contre : 2 abstentions : 0)

**10/ QUESTIONS DIVERSES**

- Le Conseil s'entretient de questions diverses.

Séance levée à: 19:20

En mairie, le 16/06/2023  
Le Maire  
Serge SOUCHAY